



Régie du SDDEA

*Cité administrative des Vassaulles
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX*

Date de convocation :

01 04 2022

Date d'affichage :

01 04 2022

Nombre de membres : 33

**Nombre de membres en
exercice :** 32

**Nombre de membres qui
assistent à la séance :** 20

Ayant pris part au vote :
23 dont 3 procurations

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Avis du Bureau Syndical :

Favorable : 5

Défavorable : 0

Abstention : 0

Extrait du registre des délibérations

Séance du 08 04 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle du Conseil du Centre des Congrès, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

Sont présents :

Mmes et MM. JUILLET, VIART, AUBRY, BAILLY-BAZIN, BOISSEAU, BRET, DRAGON, GAUDY, GERMAIN, GROSJEAN, GUNDALL, HILTZER, JACQUARD, JAY, LANTHIEZ, MAILLAT, MAILLET, MANDELLI, PACKO, POILVE.

Sont excusés et donnent procuration :

M. DUQUESNOY donne procuration à M. DRAGON

M. LAMY donne procuration à M. JUILLET

M. MASURE donne procuration à M. MAILLET

Sont Absents :

Mme et MM. HOMEHR, BOULARD, FINELLO, LE CORRE, LEIX, LEROY, PELOIS, THOMAS, ZAJAC.

Assiste également à la réunion :

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

Secrétaire de séance :

M. JAY a été élu secrétaire de séance.

Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :

MM. ANTOINE, BANACH, BOYER, BRIQUET, VIART.

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

Lancement d'appel d'offres relatif à l'acquisition de deux camions excavateurs – aspiratrices pour la Régie du SDDEA

Pièce-jointe : Rapport de présentation de lancement d'appel d'offres

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1^{er} juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique.

LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le lancement d'appel d'offres relatif à l'acquisition de deux camions excavateurs – aspiratrices pour la Régie du SDDEA. Ces véhicules sont destinés à effectuer des terrassements en méthode dite « technique douce » afin d'éviter d'endommager les réseaux existants enterrés dans le sol.

A ce titre, ces véhicules présentent les avantages suivants :

- Terrassement sans endommagement des réseaux enterrés ;
- Possibilité de faire du curage (ponctuel) de réseaux d'assainissement ;
- Economie de temps supérieure à 60% pour l'ouverture d'une tranchée ;
- Propreté du site pendant les travaux ;
- Protection des arbres et des racines ;
- Amélioration considérable des conditions de travail pour les agents ;
- Autonomie vis-à-vis de nos sous-traitants et rapidité d'intervention pour les travaux urgents.

Ces camions sont destinés à l'ensemble des agences de la Régie du SDDEA réparties dans le département.

Le coût estimé pour l'achat d'un camion excavateur est d'environ 500 000 € HT, soit environ 1 000 000 € HT pour les deux.

Le marché est conclu pour une durée correspondant au délai d'exécution.

Le rapport annexé précise les éléments particuliers de la procédure de mise en concurrence.

Une Commission d'appel d'offres se réunira en juillet 2022 afin d'attribuer le marché correspondant.

C'est dans ce contexte, qu'il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le lancement d'appel d'offres relatif à l'acquisition de deux camions excavateurs – aspiratrices pour la Régie du SDDEA.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à procéder au lancement de la procédure d'appel d'offres relatif à l'acquisition de deux camions excavateurs – aspiratrices pour la Régie du SDDEA ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2022 ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.ⁱ

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Nicolas JUILLET

Nicolas JUILLET
2022.04.14 13:07:08 +0200
Ref:20220408_171601_1-3-S
Signature numérique
le Président

Nicolas JUILLET

ⁱ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



RAPPORT DE PRÉSENTATION

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES

**AQUISITION DE 2 CAMIONS EXCAVATEUR – ASPIRATRICE POUR REGIE
DU SDDEA**

*Conseil d'Administration
du 08 Avril 2022*

PREAMBULE

Ces véhicules sont destinés à effectuer des terrassements en méthode dite « technique douce » afin d'éviter d'endommager les réseaux existants enterrés dans le sol.

Voici les différents avantages de ce véhicule :

- Terrassement sans endommagement des réseaux enterrés
- Possibilité de faire du curage (ponctuel) de réseaux d'assainissement
- Economie de temps supérieure à 60% pour l'ouverture d'une tranchée
- Propreté du site pendant les travaux
- Protection des arbres et des racines
- Amélioration considérable des conditions de travail pour les agents
- Autonomie vis-à-vis de nos sous-traitants et rapidité d'intervention pour les travaux urgents

Le coût estimé pour l'achat d'un camion excavateur est d'environ 500 000 € HT, soit environ 1 000 000 € HT pour les deux.

Ces camions sont destinés à l'ensemble des agences de la régie du SDDEA réparties dans le département.

PRESENTATION DE LA PROCEDURE/ MARCHÉ

PUBLICITE

- Date d'envoi de l'avis au BOAMP et au JOUE : Avril 2022
- Organe et date de parution de l'avis :
 - BOAMP
 - JOUE
 - L'Est Eclair / libération champagne
- Date de mise en ligne sur le profil acheteur « Xmarche » et de dépôt du dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation : Avril 2022

PROCEDURE

- Appel d'offres ouvert
- Appel d'offre restreint

ALLOTISSEMENT

Pas de lots

TYPE DE MARCHÉ

- Ordinaire
- Accord-cadre à bons de commande
- Accord-cadre à marchés subséquents

VARIANTE/ PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (OPTIONS)

- Les variantes sont autorisées
- Les variantes ne sont pas autorisées

- Des prestations supplémentaires éventuelles (options) sont requises
- Des prestations supplémentaires éventuelles (options) ne sont pas requises

DUREE DU MARCHÉ

- Durée du marché correspondant au délai d'exécution.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS

- Minimum 30 jours calendaires à compter de l'envoi par les services de la Régie du SDDEA du projet de publicité aux organes de publicité.

CRITERES D'ANALYSE DES CANDIDATURES

CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Renseignements administratifs sur le candidat :

- Lettre de candidature (le DC1 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>, peut être utilisé) contenant :
 - ✓ l'identité du candidat, sa forme juridique (opérateur économique unique ou groupement d'opérateurs économiques avec désignation des membres et du mandataire) ;
 - ✓ le ou les lots auxquels le candidat souhaite soumissionner ;
 - ✓ une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment s'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

En cas de sous-traitance :

- Déclaration de sous-traitance (le DC4 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>, peut être utilisé).

Renseignements sur l'aptitude et les capacités du candidat (à fournir un par lot):

- Déclaration du candidat (le DC2 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> peut être utilisé) avec en annexes ou à l'intérieur, les documents ou renseignements suivants conformément à l'arrêté 22 mars 2019 :

- **En ce qui concerne l'aptitude à exercer l'activité professionnelle :**

Sans objet.

- **En ce qui concerne la capacité économique et financière :**

- ✓ le chiffre d'affaires annuel moyen au cours des 3 dernières années ;
- ✓ tout autre moyen prouvant la capacité du candidat à réaliser les prestations.

- **En ce qui concerne les capacités techniques et professionnelles :**

- ✓ la liste des prestations similaires exécutés au cours des 5 dernières années (préciser le montant, la date d'achèvement et le lieu d'exécution) et/ou les attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importants ;
- ✓ tout autre moyen prouvant les capacités du candidat à réaliser les prestations.

EXAMEN DES CANDIDATURES

L'entité adjudicatrice se réserve le droit, en application de l'article R.2161-4 du CCP, de procéder à l'examen des offres avant les candidatures, selon les modalités précisées dans l'article cité ci-dessus.

En cas d'inversion des phases d'analyse des candidatures et des offres, l'entité adjudicatrice ne procède qu'à l'analyse de la candidature du seul titulaire pressenti. En application de l'article R.2144-3 du CCP, cette vérification s'effectue au plus tard avant l'attribution du marché public.

CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

CONTENU DES OFFRES

- Acte d'engagement
- Fiche technique
- Offre financière (BPU)
- Mémoire technique

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres pour l'accord-cadre sera effectué selon les critères suivants :

1. Caractéristiques techniques du véhicule (60 points)

L'appréciation est effectuée en tenant compte des caractéristiques techniques du véhicule renseigné dans la fiche technique par rapport à celles décrites au C.C.T.P. et des caractéristiques des véhicules en termes de « performances écologiques » (taux de rejet de CO₂/km, recyclage en fin de vie, etc.)

Sera également pris en compte le descriptif technique de l'offre.

2. Conditions financières (30 points)

Le montant retenu pour le classement des offres financières correspond au prix d'un modèle de véhicule sans option.

l'offre la moins-disante (P_m) obtient une note égale à 10,
les autres offres (P) obtiennent une note égale à : $10 \times P_m / P$

3. Garantie et SAV (5 points)

Le critère sera apprécié en fonction de :

- Services et prestations pendant la garantie : 3 points

Le critère sera apprécié sur les services proposés par le candidat pendant la durée de garantie, ainsi que sur les délais et modalités de prise en charge durant la durée de garantie

- Durée de garantie sur châssis : 1 point
- Durée de garantie sur carrossage et équipements : 1 point

4. Délais d'exécution (5 points)

Le délai le plus court (D_m) obtient une note égale à 5,
les autres délais (D) obtiennent une note égale à : $5 \times D_m / D$

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

DATE DE REUNION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Date de réunion de la CAO : juillet 2022

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres convoqués avec voix délibérative

	Noms	Prénoms	Titulaires/Suppléants
	GILLIS	Stéphane	Président
1	GROSJEAN	Patrick	Titulaire
1bis	LEROY	Marie-Thérèse	Suppléant
2	LAMY	Michel	Titulaire
2bis	HILTZER	Thierry	Suppléant
3	JUILLET	Nicolas	Titulaire
3bis			Suppléant
4	LE CORRE	Marie	Titulaire
4bis	GERMAIN	Daniel	Suppléant
5	JACQUARD	Gilles	Titulaire
5bis	VIART	Jean-Michel	Suppléant

Membres invités avec voix consultative

Noms	Prénoms	Fonctions
CLIPET	Gilles	Payeur départemental de la Régie du SDDEA
		DIRECCTE

Membres désignés avec voix consultative

Noms	Prénoms	Fonctions
DABERT	Clément	DGA-CAJ (Directeur Général Adjoint)